



CHECK LIST GALE :

Mesures à mettre en place en début d'épidémie



Date :

Epidémie : 2 cas ou plus

<p>Pour les résidents (dès l'apparition du premier cas)- un avis du dermatologue est conseillé pour confirmer le(s) cas</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Mettre en place les Précautions Complémentaires Contacts Spécifiques (Sarrau manche longue et gants si contact direct avec le résident et contact avec l'environnement)<input type="checkbox"/> Maintenir les précautions complémentaires jusqu'à 48 heures après la fin du ttt (suivant évolution des lésions)<input type="checkbox"/> Renforcer l'hygiène des mains avec <u>savon doux</u> (la SHA NON EFFICACE) + essuies mains UU<input type="checkbox"/> Maintenir le résident en chambre avec prise des repas en chambre (<u>si possible</u> chambre seule)<input type="checkbox"/> Arrêter ou limiter les activités collectives (incluant la salle à manger) <u>jusqu'à 48h après fin du traitement</u>
<p>Au niveau du(es) secteur(s) concerné(s)</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Recherche active de cas parmi le personnel et les résidents<input type="checkbox"/> Fermer le secteur si plusieurs cas (limitation des visites) en accord avec le directeur et/ou le médecin coordinateur
<p>Gestion de l'environnement : traitement de l'environnement doit se faire en même temps que le traitement du résident</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> <u>Maintenir un bionettoyage journalier</u> de la chambre du résident avec produit (détergent – désinfectant) selon protocole habituel<input type="checkbox"/> Informer la blanchisserie qui traite le linge des résidents de la présence d'un ou plusieurs cas de gale<input type="checkbox"/> <u>Linge</u> :<ul style="list-style-type: none">• Lavage du linge en machine à <u>60°C</u>• à défaut (linge ne résiste pas à 60°C) :<ul style="list-style-type: none">○ utiliser un <u>acaricide type A-PAR®</u> (laisser au <u>minimum 3 heures</u> si possible laver à basse température sinon aérer le linge pendant au moins 2 heures) ;○ Si pas d'acaricide, isoler le linge pendant <u>une semaine</u> dans un sac hermétique.<input type="checkbox"/> Literie (si housse déchirée) pulvériser A-PAR® et laisser en contact pendant 12 heures<input type="checkbox"/> Fauteuils, canapés en tissus pulvériser A-PAR® et laisser en contact pendant 12 heures<input type="checkbox"/> <u>Les déchets</u> : Eliminer les déchets selon le protocole habituel<input type="checkbox"/> <u>Entretien du petit matériel</u> (tensiomètre, sangles de lève-malade)<ul style="list-style-type: none">• Laisser en contact avec un acaricide pendant 3 heures dans un sac fermé de façon hermétique.
<p>Pour le personnel symptomatique</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Réfléchir à la mise à l'écart des soins des personnes symptomatiques non traité<input type="checkbox"/> Avertir le médecin du travail pour les traitements prophylactiques des cas contacts
<p>Surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Surveillance active de l'apparition de nouveaux cas chez les patients / résidents et le personnel<input type="checkbox"/> Renseigner la feuille de recensement des cas surveillance (courbe épidémique)
<p>Traitement (<u>un avis de dermatologue est conseillé pour confirmer le cas</u>)</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> traitement des cas (ne pas oublier de renouveler le traitement si nécessaire) ;<input type="checkbox"/> Traitement des cas et/ou cas contacts (avis dermatologue, médecin coordonnateur, ...)
<p>Visiteurs</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Limiter le nombre de visites<input type="checkbox"/> Ne pas sortir d'objets, ni de linge sans accord de l'équipe soignante<input type="checkbox"/> Ne pas s'asseoir sur le lit, fauteuil, canapé, ...<input type="checkbox"/> lavage des mains avant de sortir de la chambre (eau et savon doux) + essuies mains à usage unique
<p>Information et affichage</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Informer les médecins traitants/ résidents/ visiteurs (limiter les visites)<input type="checkbox"/> Informer l'IDE de l'équipe mobile d'hygiène de territoire (dès l'apparition du premier cas)<input type="checkbox"/> Informer / former tous les professionnels, pouvant intervenir au sein de l'établissement (taxis, ambulances, ...)

La gale est une maladie à fort potentiel épidémique. C'est une maladie bénigne mais qui ne guérit pas spontanément